

Règlement du jeu-concours Facebook « Gagnez un jeu de 4 pneus Pirelli avec Pneus Mreches »

Article 1 : Organisateur du jeu-concours

La société Pneus Mreches, société organisatrice, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33588, dont le siège social est situé 26 rue d'Arlon (L-8399) à Windhof organise un jeu-concours intitulé « Gagnez un jeu de 4 pneus Pirelli avec Pneus Mreches » du 15 septembre au 23 septembre 2023 inclus.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans possédant à son nom une voiture, résidant au Luxembourg, Belgique, Allemagne ou en France à l'exception du personnel de Pneus Mreches et de leur famille proche.

Pneus Mreches se réserve le droit de procéder à la vérification du respect intégral du présent article et du règlement dans son ensemble, notamment pour se prémunir contre la participation de mineurs ou de tout participant ayant commis ou tenté de commettre une quelconque forme de fraude, sans toutefois être tenu de vérifier systématiquement tous les participants et en ayant éventuellement le droit de limiter cette vérification aux seuls gagnants potentiels.

Une seule participation par personne et par plateforme est autorisée, avec les mêmes noms et prénoms, la même adresse et le même identifiant pendant toute la durée du concours

Une seule et même personne physique ne peut pas participer en utilisant le compte d'un tiers participant, c'est à dire pour le bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Toute intention avérée de fraude ou de tentative de tricherie de la part d'un participant, notamment par la création de fausses identités afin de soumettre plusieurs participations, pourra être sanctionnée par l'exclusion formelle et définitive de la personne, de la réception d'un prix et par sa déclaration de gagnant.

Les participants qui ne respecteront pas l'une des conditions énoncées dans le présent article seront automatiquement disqualifiés.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant suite à des commentaires et/ou messages qui :

- Incitent à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ou révisionniste ;
- Contiennent des messages à caractère diffamatoire ou désobligeant ;
- Incitent à fumer du tabac, à consommer de l'alcool de façon excessive ou à consommer des substances illégales ;
- Incitent à la commission de crimes et/ou de délits, au suicide ou à la consommation et à la vente de substances illicites ;
- Contribuent à des messages non pertinents de nature politique ou religieuse ;
- Contiennent des contributions de nature pornographique (images de nus) ou liées à la pédophilie ou à la violence ;
- Produisent ou contiennent des spams.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu **commence le 15 septembre 2023 à 11h00** exclusivement sur Facebook.

Les dates et heures officielles sont à l'heure luxembourgeoise (GMT +1).

Pendant ces heures, le concours sera accessible tous les jours, 24 heures sur 24, en se connectant à l'aide d'un navigateur standard, sauf en cas d'interruption, programmée ou non, pour des raisons de maintenance ou dans tout autre cas, notamment la mise à jour des bases de données ou des serveurs hôtes.

Pour participer, les participants doivent se rendre sur la page Facebook de Pneus Mreches à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/people/Pneus-Mreches/100083306828737/>

Puis réaliser les étapes suivantes **au plus tard le 23 septembre 2023 à 23h59** :

- Aimer notre page Facebook Pneus Mreches
- Identifier 3 amis en commentaire
- Partager la publication du concours en mode public

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Les participants sont conscients que le paramétrage restreint de la confidentialité de leur compte Facebook peut entraver le fait d'apparaître comme ayant liké la page, un participant ayant été tiré au sort mais dont les paramètres ne permettent pas à Pneus Mreches d'établir que la page a bien été liké par ses soins lors du tirage ne pourra prétendre à être considéré comme gagnant et ne pourra tenir Pneus Mreches comme responsable. Il ne pourra dans ce cas prétendre à aucun gain.

Article 4 : Sélection du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort classique avec une urne parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation.

Le tirage au sort sera effectué le 25 septembre 2023.

L'organisateur se réserve le droit d'organiser le tirage au sort à une date postérieure à la date du 25 septembre 2023 si cela s'avère nécessaire pour des raisons d'organisation ou de contrôle.

L'organisateur doit pouvoir joindre dans les 5 (cinq) jours après le tirage au sort le gagnant. Il ne pourra être tenu responsable si le gagnant ne peut être joint par Messenger.

Le résultat sera annoncé sur la page Facebook de Pneus Mreches le 4 octobre 2023.

Article 5 : Dotations

Le gagnant remportera un jeu de 4 (quatre) pneus Pirelli Hiver ou All Season d'une valeur maximale de 4.300 € (quatre mille trois cent euros) pour le véhicule appartenant obligatoirement au gagnant, une copie du certificat d'immatriculation lui sera demandé pour la remise du jeu de 4 pneus d'une dimension maximum en 22 pouces.

Le montage de ces 4 (quatre) pneus sera également offert par Pneus Mreches. Les pneus seront à faire monter dans l'une de nos agences Pneus Mreches au Luxembourg avant le 20/12/2023.

Pneus Mreches se réserve le droit d'offrir un jeu de 4 (quatre) pneus Été en cas d'indisponibilité des pneus Hiver ou All Season dans la dimension souhaitée.

Le jeu de 4 pneus ne pourra faire l'objet d'un échange ou d'un remboursement en espèces ou tout autre moyen de paiement.

La photo du pneu Pirelli qui est publiée sur Facebook est non contractuelle. Les jantes sont non fournies.

Article 6 : Publication et exploitation des résultats

Le nom du gagnant sera publié sur la page Facebook de Pneus Mreches.

Le gagnant accepte que son nom et sa ville de résidence soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles dans le cadre du jeu-concours, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de Pneus Mreches ne saurait être engagée si le présent concours, pour une raison de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, était modifié, prolongé, écourté ou annulé, et notamment si le concours devait donner lieu à des cas fortuits ou à des tricheries et/ou fraudes de quelque nature que ce soit. Pneus Mreches se réserve le droit de mettre fin au présent concours sans désigner de gagnant et de remettre les prix en jeu pour une opération future. Dans tous les cas, il se réserve la possibilité de prolonger, de modifier, d'écourter ou d'annuler le concours ou de reporter toute date précédemment annoncée.

La responsabilité de Pneus Mreches ne saurait être engagée dans le cas où l'un des gagnants ne pourrait être contacté par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en raison de problèmes techniques affectant les fournisseurs d'accès, les opérateurs téléphoniques ou dans le cas où le gagnant aurait donné une adresse électronique erronée).

Dans de tels cas, le gagnant n'aura droit à aucune forme de contrepartie, quelle qu'en soit la nature.

De même, la responsabilité de Pneus Mreches ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un ou plusieurs participants ne pourraient pas se connecter au site ou participer au Jeu-concours en raison d'un problème technique ou de tout autre problème lié notamment à la surcharge de l'Internet. En particulier, Pneus Mreches ne peut être tenu responsable des dommages matériels ou immatériels causés aux équipements informatiques, aux données qui y sont stockées et des conséquences qui en découlent pour leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale ainsi que toute utilisation frauduleuse ou abusive de l'identité du participant.

Les cas de force majeure comprennent, sans que cette liste soit exhaustive, les événements suivants : catastrophes naturelles, inondations, conflits sociaux, interruptions de service des fournisseurs de réseaux, défaillances techniques, coupures d'électricité, problèmes potentiels de connexion et de liens, pannes de ligne, et pertes d'informations ou de toute autre donnée pouvant affecter, retarder, ralentir ou interdire l'accès au site du concours. Pneus Mreches s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens disponibles pour mettre fin à ces situations dans les plus brefs délais. Les participants ne

peuvent engager la responsabilité de Pneus Mreches et réclamer une quelconque indemnisation en raison des modifications ou annulations qui interviendraient.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des participants sont destinées exclusivement à Pneus Mreches. Elles seront utilisées pour la gestion du jeu-concours et pour informer le gagnant.

L'organisateur ainsi que le mandaté auront accès exclusivement au nom Facebook du participant ainsi qu'aux éventuelles autres informations que le participant fera parvenir dans le cadre de l'organisation de la remise du lot (Prénom et nom, Adresse email, numéro de téléphone, Adresse postale,...). L'organisateur et le mandaté ne collecteront ces informations que dans le cadre de l'organisation de l'évènement. Aucune des informations fournies par le participant ne seront conservées par l'organisateur ou le mandaté suite à l'évènement. Seul les messages Facebook et autres échanges par email seront conservés.

Conformément au règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données, tout participant dispose d'un droit d'accès aux données nominatives le concernant et de rectification de celles-ci, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante de l'organisateur du jeu-concours et au mandaté :

Pneus Mreches - Jeu concours Pirelli, 26 rue d'Arlon L-8399 Windhof

Article 9 : Litiges

Tout litige doit être adressé uniquement par courrier à l'adresse de la société organisatrice.

Aucune contestation ne sera recevable huit (8) jours après la fin du concours.

En cas de contestation du présent règlement les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits.

Les parties désigneront un médiateur agréé d'un commun accord ou chargeront un tiers de cette désignation.

Le concours et son règlement sont soumis à la loi luxembourgeoise.